

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 351

---

**FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RESSOURCES HUMAINES**

MINISTRE CONCERNÉE : AMÉLIE DE MONTCHALIN, MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Thierry LE GOFF

Directeur général de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 351 : Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », placé sous la responsabilité du directeur général de l'administration et de la fonction publique, participe au co-financement des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles ayant une forte dimension RH. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de permettre des mobilités fonctionnelles, géographiques, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Les projets financés portent sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

Les modalités d'organisation et de pilotage du fonds sont définies dans un cahier des charges publié sur le portail de la fonction publique. L'instruction des dossiers est assurée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique en lien avec la direction du budget et la direction interministérielle de la transformation publique.

Un comité de sélection, présidé par le directeur général de l'administration et de la fonction publique avec la participation de la direction du budget, de la direction interministérielle de la transformation publique et de personnalités qualifiées compétentes en matière de RH sélectionne les dossiers au regard de critères fixés par le cahier des charges du fonds (qualité de la procédure proposée, cohérence du projet avec les enjeux de transformation ministériels, description détaillée des besoins, niveau de co-financement et impact sur les effectifs et la masse salariale). Afin de garantir la fluidité du processus de sélection, le comité se réunit autant que de besoin, en fonction des demandes portées par les ministères ou leurs opérateurs.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »</b>
INDICATEUR 1.1	Efficienc e du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Accompagnement des agents publics</b>
INDICATEUR 2.1	S'assurer de l'efficience des projets co-financés

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance connaît deux évolutions :

- Création d'un second sous-indicateur complémentaire à l'indicateur 1.1 Efficience du fonds d'accompagnement interministériel Ressources Humaines de l'objectif 1 « S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel ». Ce nouveau sous-indicateur intitulé « Taux de consommation effective des plafonds de co-financement alloués » permet d'apprécier l'avancement des projets au regard de la consommation des crédits. Il porte sur le niveau de consommation des crédits par les porteurs de projets au regard des plafonds alloués par le comité de sélection.

- Sur le modèle des autres programmes de la mission, un nouvel objectif libellé : « S'assurer de l'efficience des projets co-financés » est créée en 2021 mesurant le nombre d'agents bénéficiaires du fonds.

### OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel  
« Ressources Humaines »

Le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines fonctionne sur la base d'un processus de sélection en continu adapté aux calendriers propres à chaque projet de transformation de services. Le fonctionnement efficient du fonds doit permettre au porteur de projet de connaître dans un délai raisonnable les plafonds de co-financement par le fonds qui lui sont alloués par le comité de sélection.

### INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours		10,3	50	50	50	50
Taux de consommation effective des plafonds de co-financement alloués	%				75	77	78

#### Précisions méthodologiques

Source des données: DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul:

Sous-indicateur 1 : Somme des délais d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sous-indicateur 2 : Somme des crédits consommés en N / somme des plafond alloués en N

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les délais d'instruction pour l'année 2020 connaîtront un allongement en raison de la crise sanitaire et conduisent à maintenir une cible à 50 jours, soit dix jours de moins que le délai-cible fixé en 2019 à la création du fonds.

La prévision du taux de consommation effective des plafonds de co-financement alloués est fixée à 75 % en 2020 avec une cible à 77% en 2021 et 78% en 2022. Cette amélioration pourra s'appuyer sur la mise en place à partir de 2020 d'un suivi qualitatif et quantitatif renforcé des projets lauréats du fonds.

**OBJECTIF****2 – Accompagnement des agents publics**

Ce nouvel objectif sera renseigné par un indicateur fondé sur le nombre d'agents accompagnés composé de trois sous-indicateurs, le premier agrégeant le nombre total d'agents bénéficiaires de dispositifs d'accompagnement, le deuxième mesurant le nombre d'agents bénéficiaires de dispositifs indemnitaires et le troisième mesurant le nombre d'agents bénéficiaires de dispositifs d'accompagnement relevant des dépenses de titre 3.

Suivre le nombre d'agents accompagnés demande d'assurer le suivi des projets co-financés, de collecter l'ensemble des données relatives aux actions d'accompagnement effectivement mises en œuvre et donc de mesurer l'efficacité du FAIRH, programme spécifique d'accompagnement RH dans les projets de réorganisation ou de restructuration.

**INDICATEUR****2.1 – S'assurer de l'efficacité des projets co-financés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre d'agents bénéficiaires des mesures d'accompagnement co-financées	Nb					20 000	25 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s)	Nb					8 000	10 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement.	Nb					15 000	18 000

**Précisions méthodologiques**

DGAEP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul:

Sous-indicateur 1 : Agrégation des effectifs physiques accompagnés sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 2 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s) sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 3 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Ces trois nouveaux sous-indicateurs permettent de disposer à la fois d'une vision globale du nombre d'agents accompagnés et d'une approche en fonction de la nature des actions co-financées en opérant une distinction entre le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositifs indemnitaires (dépenses de titre 2) et le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autres dispositifs d'accompagnement. La somme des prévisions et cibles de ces deux sous-indicateurs n'est pas égale à celles du premier, en effet, dans le cadre d'un projet de transformation de service, un agent peut à la fois bénéficier de dispositifs indemnitaires et d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement.

Les prévisions et cibles sont fondées sur les premiers éléments de bilan de mise en œuvre du fonds pour l'année 2019.



## Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	<b>50 000 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>40 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	<b>50 000 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>40 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	0
<b>Total</b>	<b>40 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	0
<b>Total</b>	<b>40 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>



## Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	40 000 000	40 000 000	0	40 000 000	40 000 000	0
Rémunérations d'activité	40 000 000	40 000 000	0	40 000 000	40 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000
<b>Total</b>	<b>40 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>50 000 000</b>

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », placé sous la responsabilité du directeur général de l'administration et de la fonction publique, participe au financement de la conception et de la mise en œuvre des plans d'accompagnement en matière de ressources humaines des réformes structurelles. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de permettre des mobilités fonctionnelles, géographiques, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Les projets financés portent sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

## Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	10 000 000	10 000 000	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
10 000 000 0	10 000 000 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 100,0 %****01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	40 000 000	10 000 000	<b>50 000 000</b>	0
Crédits de paiement	40 000 000	10 000 000	<b>50 000 000</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	40 000 000	40 000 000
Rémunérations d'activité	40 000 000	40 000 000
Dépenses de fonctionnement	10 000 000	10 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	10 000 000
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>